Décision 22-DCC-86 du 19 mai 2022

relative à la prise de contrôle exclusif de 18 fonds de commerce sous enseigne «Monoprix» par le groupe Legout

Posted on: 19 mai 2022 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	groupe Legout
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	18 fonds de commerce sous enseigne «Monoprix»

Lire

le texte intégral de la décision

145.73 Ko